



La Buena Vida – La belle vie

Documentaire, Allemagne/Colombie 2015, Version courte 52 min. (2016), dès 14 ans

Réalisation : Jens Schanze

Production : Mascha Film, Soap Factory

Caméra : Börres Weiffenbach

Montage : Bernd Euscher

Son : Carlos Ibanez Diaz, Jesús Casquete González, Thorsten Czart, Markus Seitz

Langue : espagnol-wayuunaiki-français

Sous-titres : français, allemand, italien

Matériel pédagogique : Birgit Henökl-Mbwisi, Magdalena Emprechtinger

Traduction : Martine Besse

Thèmes

Extraction du charbon (houille), peuples indigènes, violations des droits de l'homme, conflits pour la terre, responsabilité des entreprises, concepts de développement divergents

Objectifs

Les élèves

- effectuent des recherches sur leur fournisseur de courant, respectivement sur les entreprises européennes qui extraient des matières premières,
- discutent des conflits d'intérêts, des rapports de force et des moyens d'action des différents acteurs dans le domaine de l'extraction minière,
- prennent connaissance des droits internationaux visant à protéger les peuples indigènes ainsi que de la violation de ces droits dans le domaine de l'extraction minière,
- réfléchissent à la responsabilité des Etats et des entreprises européennes quant au respect des droits des peuples indigènes,
- s'interrogent sur leur définition personnelle du « bien vivre » et étudient différents concepts de développement.

Compétences EDD

Plusieurs compétences personnelles, sociales, techniques et méthodologiques spécifiques sont inhérentes à l'Éducation en vue d'un développement durable. Les suggestions suivantes visent particulièrement à développer les compétences de réfléchir à ses propres valeurs et à celles d'autrui, aborder ensemble des questions en lien avec la soutenabilité ainsi que construire des savoirs interdisciplinaires prenant en compte différentes perspectives. Vous trouverez une vue d'ensemble des compétences EDD dans le texte « Introduction au matériel pédagogique : Énergie et développement durable ».

Liens au plan d'études (Suisse)

PER, cycle 3	
SHS 31	Analyser des espaces géographiques et les relations établies entre les hommes et entre les sociétés à travers ceux-ci.
SHS 35	Reconnaître l'altérité et la situer dans son contexte culturel, historique et social.
FG 36	Prendre une part active à la préservation d'un environnement viable.
FG 37	Analyser quelques conséquences, ici et ailleurs, d'un système économique mondialisé.

Contenu

« La Buena Vida – La belle vie » nous raconte l'histoire du village de Tamaquito au nord de la Colombie, avec en arrière-plan la consommation croissante d'énergie dans le monde.

Jairo Fuentes est le jeune chef d'une communauté villageoise qui vit dans les forêts au nord de la Colombie. La nature donne aux membres de la communauté tout ce dont ils ont besoin pour vivre. Depuis des siècles, ils vont à la chasse dans la montagne, cueillent des fruits et élèvent des poules, des moutons et des bœufs. Mais les bases de subsistance de la communauté wayúu sont détruites par l'extraction du charbon dans la mine « El-Cerrejón » : la trouée gigantesque – la plus grande mine d'extraction de charbon à ciel ouvert au monde, d'une superficie de 700 kilomètres carrés – « dévore » toujours plus un paysage autrefois intact. La houille est exportée dans le monde entier. En Allemagne, en Angleterre, en Israël, aux Pays-Bas, en Turquie, au Japon et aux Etats-Unis, les centrales thermiques au charbon produisent ainsi le courant qui permet de s'éclairer, d'avoir chaud et d'aller vite. Jairo Fuentes est déterminé à empêcher le déplacement forcé de sa communauté, comme d'autres villages l'ont subie par le passé, et se risque à négocier avec les exploitants de la mine de charbon qui sont adossés à des groupes puissants d'exploitation des matières premières comme Glencore, Anglo American et BHP Billiton. Les multinationales promettent à la population du village les bienfaits du progrès ; mais les Wayúu n'attachent aucun prix à des maisons modernes, à l'alimentation en courant et à une « vie meilleure ». Ils se lancent dans le combat pour leur vie dans les forêts et ce dernier se rapproche de plus en plus d'une lutte pour le droit d'exister.

Le film ne recourt pas aux interviews ; il laisse les gens parler spontanément et crée ainsi un sentiment de proximité avec les protagonistes. Les images sont très contrastées : d'un côté, les gigantesques zones d'extraction du charbon et de l'autre, les forêts intactes. Ce décalage entre la force destructrice de la mine et la vie – en apparence idyllique – des Wayúu souligne l'ampleur du conflit qui oppose les deux parties.

Informations générales

Vous trouverez des informations générales en allemand, anglais et espagnol sur le film, le village de Tamaquito, la mine de charbon « El Cerrejón », la culture des Wayúu ainsi que le tournage et les protagonistes sur le site www.dasguteleben-film.de.

Charbon

Aucune autre source d'énergie ne contribue aussi fortement aux émissions de gaz à effet de serre que le charbon. En 2013, cela représentait 43 % de la totalité des émissions de dioxyde de carbone en lien avec l'énergie¹. L'extraction elle-même s'accompagne souvent de destructions

¹ Heinrich Böll Stiftung: Kohleatlas: Daten und Fakten über einen globalen Brennstoff. Berlin, 2015, p.16

massives de l'environnement et de violations des droits humains. Pourtant, le charbon est, après le pétrole, le second agent énergétique le plus important au monde et selon les estimations de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), il continuera d'être à l'origine, même en 2040, de 30 % de la production mondiale de courant² (2013 : 40,5 %³). En Europe aussi, le charbon reste un combustible important. Ainsi, les émissions provenant de la combustion du charbon continuent d'augmenter malgré la politique climatique, surtout en Allemagne, en Grande-Bretagne et en Pologne. Pour ne pas rater les objectifs climatiques, 80 % des réserves de charbon devraient rester intactes, selon les estimations. Pourtant, ce combustible est encore subventionné dans de nombreux pays – y compris européens – par les deniers publics. Les protestations contre l'extraction du charbon et la construction de centrales thermiques au charbon prennent toutefois de l'ampleur⁴.

En 2014, 12,6 % de la consommation d'énergie primaire étaient couverts en Allemagne par la houille. 12 % étaient couverts par le lignite. La majeure partie de la houille est importée et elle est principalement utilisée pour les centrales thermiques.⁵ En 2015, l'Allemagne a importé 56 millions de tonnes de houille. 18,5 % provenaient de Colombie⁶. L'Allemagne est en outre le plus grand extracteur de lignite au monde. Pour les mines de lignite à ciel ouvert, plus de 120.000 personnes ont été relogées à ce jour en Allemagne⁷.

En Suisse, l'importance du charbon par rapport à l'approvisionnement en énergie atteint 0,7 %⁸, ce qui est négligeable. Mais des fournisseurs de courant suisses investissent dans des centrales thermiques au charbon à l'étranger. De nombreux fournisseurs de courant sont en mains publiques. Il est reproché par ailleurs aux exploitants des centrales hydrauliques à pompage-turbinage de pomper l'eau durant les heures creuses pour remplir les bassins d'accumulation grâce au courant étranger bon marché issu du charbon, afin de produire du courant « propre ».⁹

Les droits des peuples indigènes

Dans de nombreux pays du monde, les peuples indigènes sont exposés à des discriminations persistantes et à la violence. Dans le contexte de l'exploitation croissante des ressources naturelles par les multinationales, la menace prend une nouvelle dimension. Longtemps, on a accordé peu de poids aux droits et aux intérêts des peuples indigènes au niveau international. Un premier pas important vers la reconnaissance des peuples indigènes est le « Pacte international relatif aux droits civils et politiques (ICCPR ou pacte civil de l'ONU) » ; entré en vigueur en 1976, il reconnaît à tous les peuples un droit fondamental, à savoir le droit de disposer d'eux-mêmes. Mais ce droit ne concerne que les peuples reconnus officiellement.

En 1991, la Convention 169 relative aux peuples indigènes et tribaux de l'Organisation internationale du travail OIT (une organisation spéciale de l'ONU qui s'occupe des normes internationales du travail et des conditions sociales) est entrée en vigueur mais elle n'a été signée que par 22 Etats du monde. Jusqu'à maintenant, c'est la seule convention internationale contraignante au niveau juridique visant à renforcer les droits des peuples indigènes ; elle s'occupe en particulier des questions de propriété et inclut aussi l'utilisation et la préservation des ressources naturelles. La Colombie, le pays qui est au cœur de ce film, a signé la convention en 1991. En

2 IEA: World Energy Outlook 2015. Paris, 2015, p.269

3 Heinrich Böll Stiftung: Kohleatlas: <https://www.boell.de/de/2015/06/02/preisgestaltung-verdeckte-subventionen-offene-rechnungen>

4 Heinrich Böll Stiftung: Kohleatlas: Daten und Fakten über einen globalen Brennstoff. Berlin, 2015, p.9

5 www.kohlenimporteure.de/files/user_upload/jahresberichte/vdki_jahresbericht_2015.pdf

6 www.misereor.de/fileadmin/publikationen/studie-wenn-nur-die-kohle-zaehlt.pdf

7 www.die-klima-allianz.de/wp-content/uploads/Positionspapier-Kohlestrom-und-Tagebaue-kontinuierlich-zur%C3%BCckfahren.pdf

8 www.bfe.admin.ch/themen/00526/00541/00542/00631/index.html?dossier_id=00867

9 https://assets.wwf.ch/downloads/argumente_gegen_kohle.pdf

Europe, seuls les Pays-Bas, le Danemark, la Norvège et l'Espagne ont signé cette convention. Un autre traité important dans ce contexte, c'est la Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples indigènes; après une longue période de préparation et 22 ans de débats intenses, elle a été adoptée en septembre 2007 par l'assemblée générale de l'ONU par 143 voix. Seuls onze Etats se sont abstenus de voter (dont la Colombie qui a toutefois accepté ultérieurement la déclaration), tandis que quatre pays (Australie, Nouvelle-Zélande, Etats-Unis et Canada) refusaient la déclaration. Contrairement à la Convention de l'OIT, cette déclaration n'est pas en soi un document contraignant sur le plan juridique – pas plus que la Déclaration universelle des droits de l'homme – et il n'est donc pas possible d'engager une action en justice en cas de violation. C'est au moment où elle est reprise par les législations nationales des Etats qu'elle devient contraignante. Mais à l'instar de la Déclaration universelle des droits de l'homme, cette déclaration revêt une grande portée politique et morale; de ce fait, elle constitue un instrument important dans la lutte pour le respect des droits des peuples indigènes. Malheureusement, les droits des peuples indigènes continuent d'être bafoués malgré ces textes.

En 2011, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a adopté les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, élaborés par le représentant spécial des Nations Unies pour les droits de l'homme, des représentants de multinationales et d'autres entreprises; ces principes peuvent être considérés comme des exigences minimales à l'endroit des Etats et des entreprises en ce qui concerne le respect des droits de l'homme et des peuples indigènes. Mais ces principes directeurs n'ont pas de caractère contraignant en droit international.

Sources :

www.bpb.de/politik/hintergrund-aktuell/142194/indigene-bevoelkerungen www.gfbv.it/3dossier/diritto/ilo169-de.html#r3
www.humanrights.ch/de/menschenrechte-themen/minderheitenrechte/standards/uno/deklaration-rechte-indigener-voelker

Liens vers les textes (déclaration, convention et pacte) mentionnés ci-dessus :

www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CCPR.aspx
www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID:312314
www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/61/295&Lang=F
www.eda.admin.ch/eda/fr/home/aussenpolitik/menschenrechte-menschliche-sicherheit/menschenrechte/wirtschaft-menschenrechte.html

Suggestions didactiques

Remarque: les suggestions suivantes décrivent différentes méthodes et proposent plusieurs axes thématiques pour étudier le film. Chaque suggestion forme un tout et peut être utilisée indépendamment des autres.

Suggestion 1

L'extraction de charbon en Colombie

Objectif: les élèves effectuent des recherches sur leur fournisseur de courant, respectivement sur les entreprises extractives en Europe. Ils réfléchissent à partir du film sur les conflits d'intérêts et les rapports de force des différents acteurs dans le domaine de l'extraction des matières premières et discutent des moyens d'action.

Âge: dès 14 ans

Durée: 3 périodes d'enseignement (sans la prolongation proposée)

Matériel: document à photocopier « Le retour du charbon », document à photocopier « puzzle en groupe », papier pour flip-chart, éventuellement connexion Internet

Déroulement:

Introduction

Variante 1: fournisseur de courant – travail individuel

Les élèves se renseignent d'abord sur le fournisseur de courant utilisé chez eux et sur le tarif pratiqué. En classe, ils cherchent sur Internet les sources d'énergie correspondant à leur tarif de courant ainsi que informations permettant de répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les sources d'énergie (charbon, nucléaire, eau, solaire, vent, etc.) utilisées ?
- Quelle est la proportion représentée par chacune des sources d'énergie ?
- Quelle est la proportion représentée par chacune des sources d'énergie en moyenne, au niveau national ?
- Quel est la place occupée par le charbon dans le mix électrique ?
- Quelle est la différence de prix en comparaison des tarifs appliqués aux autres sources d'énergie

Les résultats ainsi que la difficulté/facilité à trouver des informations sont discutés brièvement en plénum.

Pour la question concernant le rôle du charbon dans le mix électrique en Suisse, il convient de relever que différents fournisseurs de courant ne proposent pas de courant issu du charbon mais qu'en revanche, ils possèdent des parts dans des centrales thermiques au charbon à l'étranger et qu'en outre, pour l'énergie hydraulique (centrales hydrauliques à pompage-turbinage), du courant importé issu du charbon est souvent utilisé lors du pompage.

Conseils pratiques pour la recherche: site du fournisseur de courant ainsi que sites permettant de comparer les prix (par ex. <https://fr.comparis.ch/strom/default.aspx>)

Variante 2: entreprises extractives – travail en petits groupes

Cette introduction est particulièrement adaptée à la situation en Suisse.

Les élèves font des recherches sur Internet par petits groupes sur les grandes entreprises extractives dans leur pays. Les informations suivantes doivent être relevées: nom de l'entreprise, type de matière première extraite, pays d'extraction, chiffre d'affaires de l'entreprise.

Les résultats des recherches sont comparés en classe.

Il est également possible de répartir les entreprises entre les groupes. Chaque groupe présente alors « son » entreprise. Pour terminer, les élèves discutent des raisons pour lesquelles les entreprises extractives sont si nombreuses à avoir leur siège dans un pays pauvre en matières premières.

Variante 3 : extraction de charbon – travail par deux

Les élèves écrivent le terme CHARBONNAGE verticalement sur une feuille de papier. Ils ont ensuite deux minutes pour trouver un nouveau mot ou expression commençant par l'une des lettres du terme noté et ayant un rapport avec le charbon/la houille (par ex. Courant, Ressource naturelle – Houillère – Entreprise extractive – Nuisance (environnementale), etc.). Les mots trouvés sont partagés et comparés en plénum.

Visionnage du film et discussion – plénum

Les élèves regardent le film ensemble et en discutent à l'aide des questions suivantes :

- Quel est le sujet de ce film ?
- Quelles sont les scènes/les images qui m'ont particulièrement impressionné-e ? Pourquoi ?
- Pourquoi ce film est-il intitulé « La belle vie » ?
- Ce film ne nous montre que certains aspects de la vie des Wayúu, si bien que leur mode de vie apparaît de manière idéalisée. Quel est l'effet obtenu par ce type d'approche ? Dans quelle mesure ce choix se justifie-t-il ?

Intérêts et moyens d'action des protagonistes – puzzle en groupe

Les élèves se répartissent en cinq petits groupes. Chaque groupe tire au hasard un protagoniste (Wayúu, Glencore, gouvernement colombien, gouvernement allemand, ONG de défense des droits de l'homme ask! – voir le document à photocopier « Puzzle en groupe »). Dans les classes nombreuses, il est possible de distribuer le même protagoniste plusieurs fois. Les élèves reçoivent le document à photocopier « Le retour du charbon » et le lisent. A l'aide des informations tirées du film et du document à photocopier, les élèves discutent des questions qui concernent leur protagoniste. Chaque élève prend des notes.

Pour l'étape suivante, on forme de nouveaux groupes de cinq personnes. Tous les protagonistes doivent être représentés dans chaque groupe. Chaque groupe reçoit la petite carte « Moyens d'action » (voir également le document à photocopier « Puzzle en groupe ») et une feuille de papier pour flip-chart. Les élèves commencent par présenter brièvement à leur groupe leur protagoniste et ses intérêts puis ils discutent des questions sur la carte « Moyens d'action ». Ils notent les moyens d'action des différents protagonistes sur une affiche, ainsi que le « pour » et le « contre ». Ces affiches sont ensuite présentées à la classe.

Prolongation possible : recherche sur les multinationales extractives

Les entreprises multinationales extractives font régulièrement les gros titres, car on leur reproche de porter atteinte aux droits de l'homme et aux normes environnementales. Les élèves se documentent sur d'autres cas en faisant des recherches sur Internet et les présentent à la classe.

Conseils pour la recherche :

www.konzern-initiative.ch/?lang=fr,

www.ladb.ch/campagnes-et-actions/public-eye-awards/archives/

Puzzle en groupe

Wayúu

Lisez les informations de la fiche «Le retour du charbon», puis discutez des questions, en gardant à l'esprit les informations du film. Notez vos réponses sous forme de mots-clés.

- Quels sont les intérêts des Wayúu ?
- Comment essaient-ils de faire valoir leurs intérêts ?
- Quels sont leurs moyens d'action ?
- Quels sont les effets de leurs actes sur les autres protagonistes ?



Glencore

Lisez les informations de la fiche «Le retour du charbon», puis discutez des questions, en gardant à l'esprit les informations du film. Notez vos réponses sous forme de mots-clés.

- Quels sont les intérêts de Glencore ?
- Comment l'entreprise essaie-t-elle de faire valoir ses intérêts ?
- Quels sont ses moyens d'action ?
- Quels sont les effets de ses actes sur les autres protagonistes ?



Gouvernement colombien

Lisez les informations de la fiche «Le retour du charbon», puis discutez des questions, en gardant à l'esprit les informations du film. Notez vos réponses sous forme de mots-clés.

En quoi le gouvernement colombien a-t-il quelque chose à voir avec les événements du film ?

- Quels sont ses intérêts ?
- Comment essaie-t-il de faire valoir ses intérêts ?
- Quelles possibilités a-t-il d'influencer ce qui se passe à Tamaquito ?

Gouvernement allemand

Lisez les informations de la fiche « Le retour du charbon », puis discutez des questions, en gardant à l'esprit les informations du film. Notez vos réponses sous forme de mots-clés.

- Quels sont les intérêts du gouvernement allemand en matière de politique énergétique ?
- Quels sont ses effets sur ce qui se passe à Tamaquito ?
- Quelles possibilités a-t-il d'influencer ce qui se passe à Tamaquito ?



ONG de défense des droits de l'homme ask!

Le groupe de travail Suisse-Colombie (ask!) se mobilise pour le respect des droits de l'homme en Colombie et observe entre autres les activités des entreprises suisses en Colombie. Lisez les informations de la fiche « Le retour du charbon », puis discutez des questions, en gardant à l'esprit les informations du film. Notez vos réponses sous forme de mots-clés.

- Quel est le lien entre l'ONG de défense des droits de l'homme et les événements dans le film ?
- Quels sont, à votre avis, les intérêts qu'elle défend ?
- Comment essaie-t-elle de faire valoir ses intérêts ?
- Quels moyens a-t-elle d'influencer ce qui se passe à Tamaquito ?



Moyens d'action

Présentez mutuellement vos protagonistes, leur rôle dans le film et leurs intérêts.

Discutez ensuite des questions ci-dessous. Chacun-e expose le point de vue de son protagoniste.

Notez sur une affiche les moyens d'action des différents protagonistes et votre appréciation à ce sujet, puis présentez les résultats en classe.

Questions :

- Où les intérêts des différents protagonistes se recoupent-ils ?
- Quel est le rapport de force dans ce conflit entre Glencore et les Wayúu ?
- Que pourraient faire les différents protagonistes pour que les négociations/ la situation soient plus équitables ?
- Jusqu'à quel point estimez-vous réaliste qu'ils le fassent ? Pourquoi ?
- Quelles sont les possibilités d'action des consommateurs/-trices en Europe ?

Le retour du charbon au 21^e siècle – chronologie

1991	La Colombie signe la Convention 169 de l'OIT visant à renforcer les droits des peuples indigènes.
2001	Tabaco, le village voisin de Tamaquito, est évacué et détruit par la force par le consortium minier Cerrejón et des unités de l'armée colombienne et de la police.
2002	Le 22 avril, le gouvernement allemand adopte une loi qui limite la durée de fonctionnement des centrales nucléaires en Allemagne et interdit la construction de nouvelles centrales nucléaires à but commercial (« Atomkonsens »).
2006	Le président colombien Álvaro Uribe annonce que l'extraction du charbon dans son pays doit augmenter de 6 % par an.
2007	Le gouvernement allemand décide de ne plus subventionner l'extraction houillère en Allemagne à partir de 2018. D'ici là, toutes les mines charbon d'Allemagne devront fermer.
Septembre 2007	L'Allemagne, l'Autriche et la Suisse font partie des 143 pays qui acceptent la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples indigènes.
2010	Le président colombien Juan Manuel Santos annonce son intention de doubler l'extraction du charbon du pays d'ici à 2019.
2011	Suite à la catastrophe nucléaire de Fukushima, le gouvernement allemand décide de sortir du nucléaire d'ici à 2022. La Suisse prépare elle aussi la fin de l'exploitation des centrales nucléaires.
Août 2011	Le gouvernement colombien approuve l'extension de la mine de charbon à ciel ouvert « El Cerrejón » qui aura entre autres pour conséquences le déplacement des habitants du village de Tamaquito et la déviation du Río Ranchería sur une longueur de 26 kilomètres. Cette extension devrait permettre à la production annuelle de « Cerrejón » d'augmenter de 33 millions de tonnes de charbon à 60 millions de tonnes.
Septembre 2011	La Colombie devient le premier fournisseur de houille pour les centrales thermiques au charbon allemandes. Tous les exploitants allemands de centrales thermiques font venir le charbon de Colombie. La quantité totale de la houille importée de Colombie vers l'Allemagne atteint 10,5 millions de tonnes.
2013	Le consortium minier Glencore plc (siège principal à Baar, Suisse) et le consortium minier Xstrata (siège principal à Zoug, Suisse) fusionnent. Le chiffre d'affaires de la nouvelle entreprise s'élève, pour l'année 2013, à 233 milliards de dollars états-unis (à titre comparatif: le chiffre d'affaires annuel de l'entreprise Nestlé SA en 2013 atteint 102 milliards de dollars, c'est-à-dire moins de la moitié).
2013 – 2015 :	sept centrales thermiques au charbon entrent en fonction en Allemagne. Entre autres en raison des protestations d'associations environnementales, la construction de 22 centrales thermiques au charbon a été empêchée depuis 2006.
2014	L'ONG « Arbeitsgruppe Schweiz-Kolumbien » (ask!) invite Jairo Fuentes à présenter ses requêtes lors de l'assemblée générale annuelle de Glencore.
2015	Deux représentant-e-s de l'organisation suisse de défense des droits de l'homme ask! rencontrent la direction de Glencore en Colombie afin de parler de la politique de l'entreprise et de rencontrer les communautés affectées par les mines de charbon de Glencore. A ce jour, les promesses faites par Glencore pour améliorer la situation n'ont pas été respectées.

Suggestion 2**Les droits des peuples indigènes**

Objectif: les élèves étudient les conventions internationales visant à protéger les droits des peuples indigènes ainsi que la violation de ces droits dans le domaine de l'extraction minière. Ils réfléchissent à la responsabilité que portent les États et les entreprises européens concernant le respect de ces droits.

Âge: dès 16 ans

Durée: 3 périodes d'enseignement (sans la prolongation proposée)

Matériel: document à photocopier « Droits », fiche pratique « Convention OIT en Europe », bâton de colle, papier pour flip-chart, crayons

Déroulement:

Les droits illustrés par des « statues » – petit groupe

Les élèves forment cinq petits groupes. Chaque groupe reçoit une carte du document à photocopier « Droits » sur laquelle figure un article tiré d'un traité international. Les élèves discutent de la signification de ce droit et formulent une phrase qui le résume à leurs yeux de manière concise et précise (par ex. le droit à disposer d'eux-mêmes: Ma vie m'appartient! Les ressources naturelles: notre richesse – la part qui nous revient! Droits fonciers: on ne peut pas m'ôter ce que je cultive! etc.).

Lors de l'étape suivante, les élèves réfléchissent au sein du petit groupe comment ils pourraient illustrer leur phrase sous la forme d'une statue ou d'une courte pantomime. Le but est de permettre aux élèves d'illustrer par leur corps les thèmes et les émotions de ces phrases. Tous les élèves d'un petit groupe devraient intervenir. Les petits groupes présentent à tour de rôle leurs statues/leurs pantomimes. Les autres élèves sont invités à dire brièvement comment ils comprennent ce qu'ils voient et quelles émotions ils perçoivent. Ensuite, la phrase et le droit en question sont lus à haute voix.

L'enseignant-e informe alors les élèves sur les différentes déclarations et conventions et leurs rôles (voir les informations générales au début du document).

Pour entrer dans le sujet, il est possible de proposer l'activité suivante :

Les élèves se déplacent librement dans la salle. L'enseignant-e dit un mot (par ex. courage, satisfaction, force, oppression, etc.) et les élèves cherchent spontanément une attitude/position pour exprimer ce mot et se figent quelques secondes dans la même posture. Sur un signe de l'enseignant-e, les élèves se déplacent à nouveau jusqu'à ce qu'un autre mot soit prononcé. A la fin, les élèves peuvent s'exprimer brièvement sur cette expérience. Qu'est-ce qui leur a paru facile? Qu'est-ce qui leur a semblé difficile?

Visionnage du film et discussion – plénum

Les élèves ont pour consigne de noter, pendant qu'ils regardent le film, à quel moment le droit dont ils se sont occupés en réalisant leur « statue » joue un rôle/n'est pas respecté. Ensuite, ils discutent du film à l'aide des questions suivantes :

- Quel est le sujet de ce film ?
- Quelle scène/quelles images m'ont laissé une forte impression ? Pourquoi ?
- Quel est le rapport entre notre consommation d'énergie et les conditions de vie des Wayúu ?

Les droits et leurs violations – petit groupe

Au cours de l'étape suivante, les élèves discutent des notes qu'ils ont prises et relèvent sur une affiche à quel moment il est question de « leur » droit dans le film et à quel moment il n'est pas respecté, à leur avis, et par qui. Les élèves présentent les affiches et en discutent en plénum.

Si les élèves ne les abordent pas dans la présentation, il y a lieu d'étudier les questions suivantes :

- Dans quelle mesure la décision de la communauté villageoise de quitter ses terres était-elle prise librement ?
- Pourquoi Jairo et la communauté villageoise décident-ils de négocier ? Quelles auraient été les autres options ? Jusqu'à quel point les jugez-vous réalistes ?
(Il est important de savoir dans ce contexte que d'autres villages des environs de Tamaquito n'avaient pas de leader aussi fort et que les multinationales n'ont pas négocié avec eux mais ont fait évacuer les villages et les ont détruits).
- Pourquoi la communauté villageoise a-t-elle, à votre avis, signé le contrat ? Quelles auraient été les alternatives ?
- Où le gouvernement colombien apparaît-il dans le film ? Quel rôle joue-t-il ? Quel rôle devrait-il jouer en réalité ?

Positionnement – petits groupes

Les élèves forment de nouveaux petits groupes de quatre personnes. Chaque petit groupe reçoit la fiche pratique « Convention OIT en Europe », lit la description de la tâche qui lui est confiée et les petites cartes, découpe les cartes et procède à un classement hiérarchique des arguments. Il est important que le groupe décide par consensus quels arguments il approuve particulièrement et lesquels il rejette. Quand tous les petits groupes ont terminé leur classement, chaque groupe présente le résultat et le justifie. S'il y a peu de temps à disposition, chaque groupe se contentera de présenter les deux « extrêmes », c'est-à-dire la carte qui est le plus fortement rejetée et celle qui obtient la plus large approbation. Si ces questions n'apparaissent pas dans les justifications, il s'agira d'en discuter encore en plénum :

- Les Etats européens portent-ils une responsabilité face à ce qui se passe dans d'autres pays ?
- Les entreprises portent-elles une responsabilité en ce qui concerne le respect des droits ?

Prolongation possible : les droits des minorités chez nous

Au cours de l'étape suivante, les élèves discutent des droits des minorités dans leur pays. Il s'agit de répondre en particulier aux questions suivantes :

- Quels sont les droits qui existent ?
- Pourquoi ces droits existent-ils ?
- Pourquoi ces droits sont-ils importants ?

Prolongation possible : la résistance

A un certain moment du film, Jairo Fuentes porte un t-shirt sur lequel figure l'inscription « Homeland Security. Fighting Terrorism since 1492 ».

Dans un premier temps, les questions suivantes sont discutées avec les élèves :

- Que signifie cette inscription ? A quoi fait-elle référence ?
- Qu'est-il arrivé en 1492 dans l'optique des peuples indigènes et des populations d'Amérique latine ?
- Comment l'année 1492 est-elle vue dans l'optique européenne et qu'apprenons-nous à ce sujet durant les cours d'histoire ?

- Quels sont les termes utilisés en lien avec les événements de 1492 et qu'expriment-ils? (conquête/découverte)

Les élèves font ensuite des recherches sur Internet par petits groupes concernant la résistance et les formes de résistance des peuples indigènes d'Amérique du Nord et du Sud au cours de l'histoire. Le but est de rassembler un grand nombre de formes de résistance différentes et, surtout aussi, des exemples positifs.

Droits

Droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être

« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires [...]. »

Déclaration universelle des droits de l'homme, article 25 (1).



Droit à l'autodétermination

« Tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel. »

Pacte international relatif aux droits civils et politiques, article 1.



Droit à la terre

« Les peuples autochtones ont le droit aux terres, territoires et ressources qu'ils possèdent et occupent traditionnellement ou qu'ils ont utilisés ou acquis. »

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones: article 26 (1).



Compensation en cas de déplacement

« Dans le cas où un tel retour n'est pas possible, [...] ces peuples doivent recevoir, dans toute la mesure possible, des terres de qualité et de statut juridique au moins égaux à ceux des terres qu'ils occupaient antérieurement et leur permettant de subvenir à leurs besoins du moment et d'assurer leur développement futur. »

Convention OIT 169: article 16 (4).



Droit aux ressources naturelles

« 1. Les droits des peuples intéressés sur les ressources naturelles dont sont dotées leurs terres doivent être spécialement sauvegardés. Ces droits comprennent celui, pour ces peuples, de participer à l'utilisation, à la gestion et à la conservation de ces ressources.

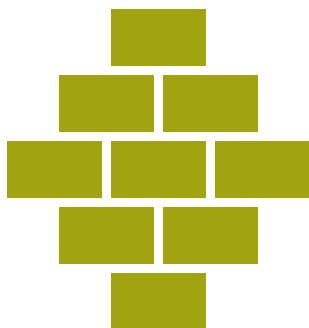
2. Dans les cas où l'Etat conserve la propriété des minéraux ou des ressources du sous-sol ou des droits à d'autres ressources dont sont dotées les terres, les gouvernements doivent établir ou maintenir des procédures pour consulter les peuples intéressés dans le but de déterminer si et dans quelle mesure les intérêts de ces peuples sont menacés avant d'entreprendre ou d'autoriser tout programme de prospection ou d'exploitation des ressources dont sont dotées leurs terres. Les peuples intéressés doivent, chaque fois que c'est possible, participer aux avantages découlant de ces activités et doivent recevoir une indemnisation équitable pour tout dommage qu'ils pourraient subir en raison de telles activités. »

Convention OIT 169: article 15 (1,2).

Fiche pratique «Convention OIT en Europe»

Les pays européens doivent-ils signer la Convention 169 de l'OIT ?

La Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail OIT (une organisation spéciale de l'ONU qui s'occupe des normes internationales concernant le travail et des conditions sociales) est le seul traité international contraignant sur le plan juridique pour renforcer les droits des peuples indigènes. Elle permet donc de déposer plainte en cas de violation d'un droit. Contrairement à beaucoup d'Etats d'Amérique du Sud, l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse ne l'ont pas encore signée. Ceci s'explique entre autres par la crainte que des entreprises de ces pays puissent être poursuivies en justice pour des activités menées dans les régions où vivent les peuples indigènes.



Lisez les différents arguments pour et contre la signature de ce traité et discutez-en en groupe. Avec quels arguments êtes-vous d'accord ? Avec lesquels n'êtes-vous pas d'accord ? Trouvez ensuite ensemble une manière de classer les arguments. L'argument avec lequel vous êtes le plus d'accord et qui vous paraît être le plus important est placé tout en haut. Plus bas, il y a deux arguments que vous approuvez également. Ensuite, il y a trois arguments à l'égard desquels vous avez une position neutre, puis deux arguments avec lesquels vous n'êtes pas tellement d'accord. Tout en bas, vous placez l'argument que vous rejetez le plus fortement. A la fin, vous devriez obtenir une figure en forme de «diamant» (voir à gauche). L'important est d'essayer de trouver un consensus dans le groupe. Quand vous vous êtes mis d'accord pour un certain ordre, vous collez vos arguments au bon endroit et présentez votre classement.

Kärtchen zum Ausschneiden 

Les pays dans lesquels vivent les peuples indigènes sont responsables de leurs droits. Nous ne pouvons pas «sauver» le monde ; l'Europe s'engage déjà pour les droits des peuples indigènes dans le cadre de la coopération au développement. Des Etats importants dans lesquels vivent des peuples indigènes comme les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, la Russie ou la Chine n'ont pas signé ce traité. C'est pourquoi une ratification n'est pas importante chez nous.

Les droits des peuples indigènes sont des droits humains. Les droits de l'homme sont valables de manière universelle, c'est pourquoi tous les pays du monde ont l'obligation de les respecter. La ratification de la Convention 169 de l'OIT va donc de soi.

L'Etat est responsable de la politique extérieure, commerciale, économique et énergétique du pays et donc aussi de l'activité des entreprises à l'étranger. La politique de l'entreprise (par ex. celle de Glencore) a des effets sur les conditions de vie des peuples indigènes. C'est pourquoi il est important que l'Etat signe la convention.

A l'ère de la mondialisation de l'économie, il y a de nombreux exemples d'entreprises qui violent les droits humains (par ex. les conditions de travail dans l'industrie textile) car elles cherchent uniquement à faire du profit. Comme de nombreuses entreprises obéissent à des intérêts purement économiques, il est important de protéger les droits des peuples indigènes par la Convention de l'OIT.

Il n'est pas important que la convention 169 de l'OIT soit signée. Il est suffisant de formuler des directives volontaires que les entreprises essaient de respecter. Il n'appartient pas à l'Etat de contrôler et de réguler l'économie.

Seul celui qui s'engage à protéger les droits de peuples indigènes peut aussi porter plainte contre les autres Etats parties si ces derniers ne le font pas. Les entreprises ne détruisent pas seulement les bases de subsistance des peuples indigènes, elles portent aussi atteinte à l'équilibre écologique, car les peuples indigènes vivent généralement dans des régions qui ont une importance particulière pour le climat mondial. La destruction de cet écosystème (des régions souvent boisées) a des conséquences importantes sur le climat mondial.

La signature de la convention signifie un risque pour le succès économique des entreprises du pays. Ceci a aussi des effets négatifs sur notre économie, c'est pourquoi nous ne devrions pas signer la convention.

Quand des entreprises étrangères s'installent dans un pays, ceci a aussi pour effet la création de places de travail ainsi que de sources de revenu pour la population et l'Etat.
Quand les entreprises renoncent à investir dans des pays comme la Colombie en raison du risque d'être poursuivies en justice, cela nuit en premier lieu à ces pays et à la population sur place.

Les conventions internationales subissent constamment des violations. Au premier abord, la signature de la convention a peu de répercussions sur les conditions de vie des peuples indigènes. Mais si beaucoup de pays approuvent cette convention et la ratifient, les droits des peuples indigènes peuvent être mieux protégés.

Suggestion 3**Le « bien vivre »**

Objectif: les élèves réfléchissent sur ce que signifie, pour eux, « bien vivre », se familiarisent avec le concept du « buen vivir » et étudient en détail différents concepts de développement.

Âge: dès 14 ans

Durée: 2 périodes d'enseignement

Matériel: fiche pratique « Bien vivre », fiche pratique « Buen vivir »

Déroulement:

Introduction – travail individuel/travail par deux

Les élèves reçoivent la fiche pratique « Bien vivre ». Ils se demandent individuellement ce que signifie pour eux « bien vivre » et notent les huit points principaux sur chacun des pétales de la fleur. Ensuite, ils examinent leurs choix avec leur voisin-e de table et discutent des questions. Les résultats sont notés sous forme de mots clés au dos de la fiche pratique. Les fleurs peuvent être ensuite affichées en classe.

Les élèves peuvent aussi faire des photos pour chacun des points et composer une fleur (avec huit pétales maximum) en utilisant leurs photos.

Visionnage du film et discussion – plénum

Les élèves regardent le film ensemble et en discutent à l'aide des questions suivantes :

- Pourquoi ce film a-t-il pour titre « La belle vie » ?
- Quel rapport y a-t-il entre notre consommation d'énergie et l'évacuation du village ?
- Certains aspects de la vie des Wayúu n'apparaissent pas dans ce film, si bien que leur mode de vie est un peu idéalisé. Quel est l'effet de cette manière de présenter les choses ? Dans quelle mesure ce choix est-il justifié ?

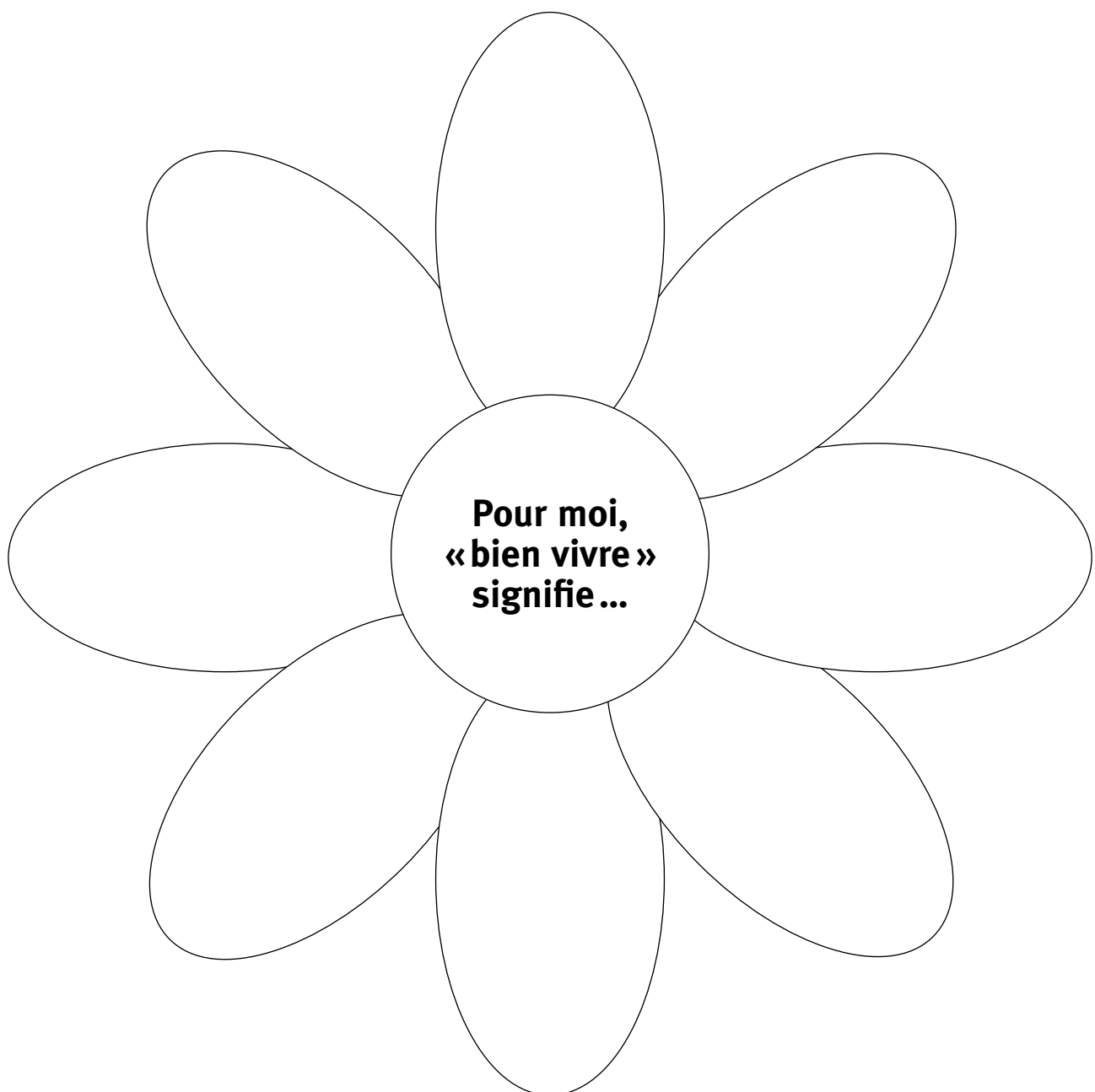
La belle vie – petit groupe

Les élèves reçoivent la fiche pratique « Buen vivir », lisent les textes à propos de Sumak Kawsay (expression quechua pour « bien vivre ») et répondent aux questions. Les élèves réfléchissent à la manière dont ils peuvent transcrire les résultats de la discussion (affiche, interview, Powerpoint, etc.) et les présentent en plénum.

Bien vivre

Ecris sur chaque pétale une chose qui est particulièrement importante à tes yeux pour pouvoir « bien vivre ». Compare ensuite ce que tu as noté et ce qu'a noté ton voisin/ta voisine et discutez des questions suivantes :

- Pourquoi avons-nous choisi ces points ?
- Qu'est-ce qui est absolument nécessaire et à quoi pourrions-nous éventuellement renoncer ?



Buen vivir

Lisez les deux textes concernant « buen vivir » et le développement durable puis répondez aux questions. Réfléchissez ensuite à la manière dont vous souhaitez communiquer à la classe les résultats de votre discussion (affiche, Powerpoint, interview, histoire illustrée, etc.) et préparez votre présentation.

Sumak Kawsay – El buen vivir

« Sumak Kawsay » signifie littéralement la « belle vie » ou le « bien vivre », en espagnol « el buen vivir » ; cette expression traduit la philosophie traditionnelle de quelques peuples indigènes d'Amérique du Sud. Cette philosophie désigne entre autres un mode de vie juste socialement et durable du point de vue écologique. En vertu de cette vision des choses, l'être humain se doit de guider son peuple de manière responsable, de renforcer l'esprit communautaire et de vivre en harmonie avec la nature. Le fondement, c'est l'idée que l'être humain forme une unité avec tous les autres éléments du cosmos qui se trouvent ensemble dans un cycle de renouvellement perpétuel. Le souci d'accumuler des biens au-delà de ses propres besoins et la conception d'un développement linéaire dans le sens d'un « lendemain mieux qu'aujourd'hui » n'existent pas.

[...] La conception du monde dite « Sumak Kawsay » est comprise comme une alternative possible à la représentation omniprésente de la prospérité, du progrès et de la croissance. Jusqu'à maintenant, toutes les grandes économies nationales obéissent à la conception que le président américain Harry S. Truman a décrite, à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, en ces termes : « L'accroissement de la production est la clé de la prospérité et de la paix. Et la clé de l'accroissement de la production, c'est une utilisation plus importante et plus déterminée des connaissances scientifiques et techniques modernes. » En Equateur et en Bolivie, deux pays d'Amérique du Sud, le « bien vivre » a été introduit comme objectif de l'Etat dans la Constitution.

www.dasguteleben-film.de/sumak-kawsay-el-buen-vivir

Développement durable

Développement durable signifie que l'on accorde à la dimension environnementale la même importance qu'à la dimension sociale et économique. Avoir une gestion tournée vers l'avenir signifie donc : nous devons laisser à nos enfants et à nos petits-enfants un système écologique, social et économique intact. On ne peut pas avoir l'un sans l'autre.

www.nachhaltigkeitsrat.de/nachhaltigkeit

Questions :

- Où y a-t-il des parallèles entre le concept du Buen Vivir et le développement durable ?
- Où la philosophie du Buen Vivir apparaît-elle dans le film ?
- Où y a-t-il des points communs et des différences avec nos représentations du « bien vivre » ?
- Chez nous, quelle est la représentation la plus courante d'une « belle vie » ou de « bien vivre » ?
- Où situez-vous les avantages et les inconvénients des différentes représentations ? Pensez à la dimension personnelle, sociale, économique et écologique.